## Formalités administratives réalisables en mairie annexe





**MARIAGES**: Depuis septembre 2014, une nouvelle règlementation a supprimé la possibilité de célébrer les mariages dans les mairies annexes. Toutes les célébrations se font à l'hôtel de ville d'Aix.

Si vous désirez être mariés par **Jean-Marc Perrin**, le maire adjoint de votre quartier, il suffit, après avoir vérifié sa disponibilité, de le signaler au moment du dépôt du dossier qui doit se retirer en mairie centrale, Service de l'État Civil, bureau des mariages **Horaires d'ouvertures**: Lundi au vendredi de 8h à 12h15 et de 13h30 à 16h30 Samedi matin de 9h à 12h

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES: Pour voter en 2015 dans l'un des deux bureaux de la Duranne (En 2015, élections Cantonales en mars et Régionales en décembre), il faudra être inscrit avant fin décembre 2014.

Vous pouvez venir vous inscrire ou faire votre changement de bureau de vote si vous avez aménagé à la Duranne, en mairie annexe ou au Service des Élections 17 Rue Venel 1er étage 13100 Aix-en-Provence ou en ligne https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html

Formalités nécessaires : un justificatif de domicile et une pièce d'identité ; renseignements au 0442251090

**CARTES D'IDENTITE**: obligation de résider sur la commune d'Aix en Provence. Documents à remplir sur place. http://www.aixenprovence.fr/Carte-nationale-d-identite

En mairie annexe ou au service CNI/PASSEPORTS - 26 Rue Chastel 13100 Aix-en-Provence

**PASSEPORTS: Uniquement sur rendez-vous** au service **CNI/PASSEPORT -** 26 Rue Chastel 13100 Aix-en-Provence Tél.: 04 42 91 99 15 du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30. La prise de rendez-vous peut se faire aussi via le site internet de la mairie d'Aix http://www.aixenprovence.fr/: « **Portail Citoven** »

Pièces à fournir : Consulter le site: <a href="http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N360.xhtml">http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N360.xhtml</a>

**CARTES GRISES**: pour tout changement : **certificat, changement de domicile, duplicata, correction**, **changement d'état civil ou d'état matrimonial**, **changement des caractéristiques techniques du véhicule.**En mairie annexe ou en Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence, 24 Rue Mignet 13100 Aix en Provence (vous trouverez des urnes pour y déposer votre demande si votre dossier est complet. Formulaire à télécharger sur <a href="http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Transports/Certificat-d-immatriculation-ex-carte-grise">http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Transports/Certificat-d-immatriculation-ex-carte-grise</a>

**PERMIS DE CONDUIRE**: Renouvellement, duplicata, vol du titre, défaut de réception d'un titre demandé, expiration de la durée de validité du titre, détérioration du titre, perte du titre, changement d'état civil ou matrimonial; formulaire: https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa 14882.do

Coût de l'édition : perte, vol, duplicata : 25€ en timbres fiscal

Ces formalités peuvent se faire : en mairie annexe ou 26 Rue Chastel, Aix - Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

<u>Par courrier</u>: Préfecture des Bouches-du-Rhône – Permis de conduire CS 30001 – 13259 Marseille Cedex 06 Guichet de la Préfecture, 66B, Rue Saint-Sébastien (2ème étage) - 13006 Marseille (lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h15 à 11h45)

Pour un permis de conduire international, il faut être titulaire d'un permis de conduire français en cours de validité ; Le coût de l'édition du titre est gratuit.

**PARRAINAGE CIVIL** (baptême républicain): Par cet acte, les parents s'engagent à élever leur enfant dans le respect des lois et de l'éthique républicaine. Cette célébration peut avoir lieu dans la salle des mariages de l'hôtel de ville d'Aix-en-Provence :

Dossier à retirer au Service de l'Etat Civil :

- 1 Extrait d'acte de naissance de l'enfant
- 1 Copie de la Carte d'Identité des parents
- 1 Copie de la Carte d'Identité du parrain et de la marraine

Les jours de célébrations : Vendredi 10h à 12h00 14h00 à 16h00 - Samedi 10h00 à 12h00

**ACTES DE NAISSANCE :** Pour les naissances sur Aix, les formalités peuvent se faire :

Soit en mairie annexe de la Duranne : **document à récupérer par l'intéressé uniquement** Soit à l'hôtel de ville d'Aix en Provence

Soit via le site internet de la mairie d'Aix : <a href="https://etatcivil.org/demande-dacte-de-naissance/">https://etatcivil.org/demande-dacte-de-naissance/</a> Soit à la mairie de votre commune de naissance et vous le recevrez à votre domicile.

**ACTES DE MARIAGE :** Pour les mariages sur Aix, ils peuvent être récupérés :

Soit en mairie annexe de la Duranne: document à récupérer par l'intéressé uniquement Soit à l'Hôtel de Ville d'Aix en Provence

Soit via le site internet de la mairie d'Aix : <a href="https://etatcivil.org/demande-dacte-de-mariage/">https://etatcivil.org/demande-dacte-de-mariage/</a> Soit à la mairie de la commune où vous vous êtes mariés et vous le recevrez à votre domicile.

ACTE DE VIE, ACTE DE LEGALISATION DE SIGNATURE, CERTIFIE CONFORME : Tous ces actes peuvent se faire mairie annexe de la Duranne ou à l'hôtel de ville d'Aix en Provence.

**DECLARATIONS DE NAISSANCES**: doivent se faire **dans les 3 jours** suivant la naissance, à l'hôtel de ville d'Aix en Provence devant un officier de l'État Civil au bureau des naissances ouvert du Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h15 et de 13h30 à 16h30 - Le Samedi de 9h00 à 12h00

**DECLARATIONS DE DECES**: doivent se faire dans les **24 heures** suivant le décès, à l' l'hôtel de ville d'Aix en Provence devant un officier de l'État Civil au bureau des décès ouvert du Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h15







## Si vous voulez communiquer avec la mairie annexe de la Duranne :

<u>laduranne@mairie-aixenprovence.fr</u> ou 0442251090 (pas sur Facebook...)

## Si vous vous souhaitez un rendez-vous avec l'élu la Duranne

Mme Michelle Lloret lloretm@mairie-aixenprovence.fr ou 0442251092

## Si vous vous souhaitez aborder un sujet technique concernant la Duranne

Mme Marie-Josée Debenest gomezmi@mairie-aixenprovence.fr ou 0442251096

Mr Bruno Falanchère falanchereb@mairie-aixenprovence.fr ou 0442251094